

IL CASO SINE' IN FRANCIA. ANCORA UN SOPRUSO IN NOME DELLA LOTTA ALL'
"ANTISEMITISMO". LA DIGNITA' DI CHI RIFIUTA DI SCUSARSI (E DI CHE?) E IL
SERVILISMO DELLA DIREZIONE DI CHARLIE HEBDO

CON UN COMMENTARIO DI JEAN BRICMONT

Le Journal du dimanche (JDD)

<http://www.lejdd.fr/Medias/Actualite/Charlie-Hebdo-89913/>

Mercredi 16 Juillet 2008

CHARLIE HEBDO EFFACE SINÉ

Par Ivan Porspoder

leJDD.fr

La liberté d'expression a ses limites. Même chez Charlie Hebdo. Accusé de dérapage antisémite dans sa chronique puis prié de s'excuser, Siné, qui a refusé, a été licencié. Le caricaturiste de 79 ans, connu pour son anticléricalisme et sa verve de vieil anar indéfectible, avait raillé l'éventualité d'une conversion au judaïsme de Jean Sarkozy. Indéfendable selon Philippe Val.

Voilà ce que Siné écrivait dans Charlie Hebdo, début juillet: "Jean Sarkozy, digne fils de son paternel et déjà conseiller général de l'UMP, est sorti presque sous les applaudissements de son procès en correctionnelle pour délit de fuite en scooter. Le Parquet a même demandé sa relaxe! Il faut dire que le plaignant est arabe! Ce n'est pas tout : il vient de déclarer vouloir se convertir au judaïsme avant d'épouser sa fiancée, juive, et héritière des fondateurs de Darty. Il fera du chemin dans la vie, ce petit!"

Pour Claude Askolovitch qui avait été le premier, au micro de RTL, à dénoncer les propos de Siné, cela ne fait aucun doute, il s'agit d'un "article antisémite". On lui laissera la responsabilité de son jugement. Un jugement que, visiblement, Philippe Val, le directeur de la publication de l'hebdomadaire satirique a repris à son compte. "Les propos de Siné sur Jean Sarkozy et sa fiancée, outre qu'ils touchaient la vie privée, colportaient la fausse rumeur de sa conversion au judaïsme. Mais surtout ils pouvaient être interprétés comme faisant le lien entre la conversion au judaïsme et la réussite sociale et ce n'était ni acceptable ni défendable devant un tribunal", écrit-il dans un communiqué publié dans Charlie Hebdo ce mercredi.

Val n'avait pas lu la chronique ?

Philippe Val [nde : rédacteur en chef] avait d'abord sommé Siné de s'excuser en lui demandant de signer un texte rédigé par ses soins qui expliquait que le propos ambigu

pouvait être mal interprété et qu'il s'en excusait auprès des lecteurs susceptibles d'avoir été choqués. Difficile d'imaginer que ce libre penseur dont on connaît la verve, mis en accusation dans son propre journal, pouvait accepter pareil acte de repentance forcée. Le caricaturiste anarchiste, figure de l'hebdomadaire depuis sa relance en 1992, a donc refusé de se plier à cette injonction et son licenciement lui a été signifié aussitôt. Une décision dont Bernard Maris (directeur adjoint de la rédaction), Gérard Biard (rédacteur en chef) et Charb (rédacteur en chef adjoint) se sont montrés solidaires, estimant que Siné a porté "atteinte aux valeurs essentielles" du journal.

L'hebdomadaire satirique qui, il y a un peu plus d'un an se faisait le chantre de la liberté d'expression, soutenu quasi-unanimement par le personnel politique, avant d'être relaxé par la justice suite à la publication des caricatures de Mahomet, estime qu'en cas de plainte, la condamnation n'aurait pas pu être évitée. Une plainte hypothétique que le journal a choisi d'anticiper. L'anticipation, c'est justement ce qui semble avoir manqué à l'origine de l'affaire. Philippe Val qui aurait pu s'opposer à la publication de la chronique incriminée en sa qualité de patron de Charlie Hebdo a reconnu avoir commis l'erreur de ne l'avoir pas lue...

Commentaire de Jean Bricmont

POUR EN FINIR AVEC « L'ANTISÉMITISME »

"À la « psychose du juif persécuté », pour reprendre l'expression de Gisèle Halimi dans sa lettre à Philippe Val, répond le fantasme de la « seule démocratie au Moyen-Orient » menacée par ses voisins. En France, les juifs ne sont pas persécutés, ce sont les « antisémites », réels ou supposés, qui le sont. Israël n'est pas menacé, mais menaçant. La lutte pour la liberté d'expression n'est pas seulement la défense d'une conquête ancienne, mais aussi une lutte pour faire sortir la pensée du carcan où l'ont enfermée des décennies de propagande pro-israélienne".

[NDE, novembre 2009 : licencié, Siné a immédiatement fondé un journal, *Siné-hebdo*. La LICRA avait porté plainte pour antisémitisme ; déboutée en première instance le 23 février 2009 (« Le Président avait tenu à rappeler la primauté de la liberté d'expression sur le respect des croyances surtout lorsque l'on est dans la satire. », lit-on sur le site de *Siné-hebdo*, <http://www.sinehebdo.eu/2009/11/27/proces-sine-licra-second-round/>) et en appel le 27 novembre 2009, elle envisageait de se pourvoir en cassation, mais en mars 2010, elle n'en a apparemment rien fait. On trouve tous les renseignements sur le site de Siné-Hebdo, à la page « procès » (<http://www.sinehebdo.eu/category/proces/>)

PUBBLICATO DA GRUPPO DI INFORMAZIONE E DENUNCIA IN DIFESA DEGLI
ARTICOLI 21 E 33 DELLA COSTITUZIONE ITALIANA 21 LUGLIO 2009